Projet RENFORT / Action 11 exemple de Vailly (74)	
Territoire concerné : commune de Vailly (74)	
Type(s) de problème(s) traité(s) :	
☐ Regroupement foncier de petites propriétés	☐ Mise à jour du cadastre
■ Biens vacants et sans maître	☐ Biens non délimités
☐ Communalisation de forêts sectionales	☐ Diagnostic foncier forestier
	☐ Autre (préciser) :
Pilotes: COFOR / Chambres d'agriculture	
Période de réalisation : 2018-2021	
Autres acteurs : Commune	
Description synthétique de l'action	

Description synthétique de l'action

Le projet RENFORT (REseau National FOrêt Territoires) est issu d'un appel à projets du réseau rural national. Les Chambres d'agriculture et les Communes forestières se sont associées pour y répondre. L'action 11 consiste à outiller les territoires pour l'accompagnement de la structuration du foncier. Exemple de la commune de Vailly (74) :

- Identification des propriétés pour lesquelles il n'y a pas eu d'acte de propriété depuis 30 ans ET dont au moins un des propriétaires a un âge inconnu ou > 100 ans, ainsi que de celles pour lesquelles il n'est pas possible de connaître le propriétaire.
- Croisement avec le couvert forestier.
- Recherche d'informations pour confirmer la présomption de bien vacant ou sans maître.

Retour d'expérience

Ce qui a bien fonctionné :

- Liens avec l'ASA des Trois Becs et l'ASL des Aralis, pour une appropriation locale.
- Implication de la municipalité, avec souhait d'une approche globale, et articulation avec travaux sur les friches agricoles à l'échelle intercommunale (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), ce qui a permis une bonne synergie Commune, SIAC, COFOR, Chambres d'agriculture
- Construction de fiches pour reproductibilité de l'action en gagnant en efficacité (en cours)

Difficultés rencontrées :

- Lacunes dans la mise à jour du cadastre pour les biens en déshérence, ce qui oblige à rechercher des biens avec un propriétaire indiqué mais qui se révèlent pourtant sans maître après enquête;
- Définition des limites d'interventions par la commune, compte-tenu des compétences du Préfet pour les biens présumés sans maître, et des risques de soulever des problèmes familiaux (héritages non résolus) lors des enquêtes préalables;
- Pour les zones sans projet concret (desserte ici), moins de volonté d'aller jusqu'à l'acquisition.
- Enquêtes préalables chronophages.

Résultats chiffrés de l'action (ex : nbre de propriétaires, évolution de la surface moyenne des propriétés...): 954 parcelles forestières identifiées comme biens vacants et sans maître.

- → Acquisition possible par la commune de 5 comptes de propriétés relevant des biens sans maître (= 15 parcelles, 2,3 ha dont 1,4 boisé).
- → Acquisition potentielle d'un compte de propriété qui relèvera des biens sans maître en 2020 (= 7 parcelles, 1,2 ha dont 0,7 boisés).
- → 28 comptes de propriétés pour lesquels il est impossible de retrouver une trace du propriétaire (= 101 parcelles, 9,3 ha dont 6,4 boisés) => procédure à engager avec la Préfecture.

Coût de l'action (€ ou nombre de jours) : 21 jours

Une page maximum SVP



